

## LE MOT DU MAIRE



Les vacances d'été sont malheureusement terminées et les petits Preignacais ont repris le chemin de l'école. La rentrée s'est bien déroulée. Le personnel communal a travaillé fin août pour nettoyer les locaux et les espaces extérieurs. Et, cette année, quelques surprises attendaient les enfants.

Tout d'abord à l'école maternelle où une salle de classe a été entièrement repeinte et les chaises des petits remplacées. Ensuite, à l'école élémentaire où des tableaux électroniques ont été mis en place dans les salles de CM1 et CM2 pour que nos enfants apprennent plus facilement l'informatique et les logiciels associés. Le remplacement des portes de secours en bout de couloir est en cours.

Quant au restaurant scolaire, il a fait peau neuve : peinture de la salle des grands, remplacement du mobilier et de la vaisselle.

Enfin, le service de transport scolaire continue comme les années précédentes.

Par ailleurs, dans les mois qui viennent, nous allons finaliser le Plan Local d'Urbanisme et commencer les travaux de la salle des fêtes et des locaux Du Haire.

La station viti-vinicole est de plus en plus à l'ordre du jour et l'étude des coûts d'exploitation est en cours. Elle permettra aux viticulteurs d'avoir une vision claire de l'avenir de leur exploitation. D'autre part l'association de la Maison du Vigneron qui occupait le cercle a été dissoute et environ 50 000 € seront versés sur le budget assainissement de la Commune. Cette somme financera les études de manière à ce que la création de ce nouvel équipement ne coûte rien aux contribuables Preignacais.

Voilà les projets pour la rentrée, d'autres sont à l'étude. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

**Jean-Pierre Manceau**

*Maire de Preignac et Vice-Président de la CDC de Podensac*

## UNE SECONDE VIE POUR LE PRESBYTÈRE

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse locale, le presbytère a été récemment vendu pour la somme de 250 000 € à un couple de médecins. Nous savons que notre vieux fond judéo-chrétien se traduit souvent par une grande sensibilité concernant les sujets en rapport avec l'Église.

De plus, nous sommes tous très attachés à notre patrimoine, et c'est d'ailleurs pour cela que nous venons de refaire intégralement la toiture de notre sacristie dont l'intérieur a été repeint. De plus, nous avons fait restaurer la cloche et fait réalisé une étude pour refaire l'installation électrique afin de mettre un chauffage conforme. Régulièrement le personnel

municipal assure le nettoyage du mobilier, etc.

Aujourd'hui beaucoup de municipalités vendent leur presbytère. En Sud Gironde, une dizaine de communes ont déjà entrepris cette démarche.

La vente du presbytère s'intègre dans le plan d'actions global de notre action en matière de restauration et de réhabilitation des bâtiments communaux : locaux du haire et salle des fêtes dans un avenir proche. Ensuite, viendra la nécessaire réhabilitation des locaux du Bye, de l'ancienne école maternelle, des salles Pinsan Prince, du Cercle et des locaux des services techniques. Devant l'ampleur des travaux qui

devront être réalisés pour sauvegarder ce patrimoine communal, nous avons pensé que la vente du presbytère était une opportunité de financer la réhabilitation d'autres bâtiments. De plus, à l'heure où de nombreuses communes ne parviennent pas à assurer le remplacement de leur personnel médical, il nous a semblé que l'acquisition du presbytère par un couple de médecins constituait une excellente opération. Les élus d'opposition ont voté contre.

Enfin, le Cercle acheté 120 000 € par nos prédécesseurs constitue un problème majeur puisque 600 000 à 700 000 € de travaux seraient nécessaires pour la remise en état !

## NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À L'ÉCOLE

De nos jours, l'informatique fait partie intégrante de notre paysage quotidien. Des caisses automatiques des grands magasins qui sont en réseaux et où l'on peut désormais enregistrer, soi-même, ses achats, aux entreprises où chaque bureau est équipé d'un ordinateur... La maîtrise de l'outil informatique est impérative

dans le monde professionnel mais également utile à titre personnel. Fort de ce constat, le Conseil Municipal a donc décidé d'anticiper cette situation en favorisant l'apprentissage de logiciels et l'utilisation de matériel informatique. Ainsi, dans l'intérêt de nos enfants, 8000 € ont été investis dans l'acquisition de tableaux

informatiques. Mis en place lors de la rentrée scolaire et destinés aux élèves des classes de CM1 et de CM2, ils faciliteront grandement cet apprentissage.

Ces tableaux ont été choisis avec les instituteurs et sont identiques à ceux que certains retrouveront au collège Jules Ferry à Langon.

## CYCLISME : UN JEUNE PREIGNACAIS MÉDAILLÉ

Yoan Verardo, ancien élève de l'école de Preignac et Stéphane Lemoine ont empoché la médaille de bronze de poursuite américaine aux

Championnats du Monde de Cyclisme Juniors. Félicitations à Yoan et Stéphane, qui ont trouvé dans la pratique d'un sport une source d'épanouissement. Nous

sommes honorés d'avoir, à Preignac, un jeune sportif de haut niveau et nous organiserons une réception pour les féliciter, tous les deux, de vive voix.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux Preignacais peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales

de la commune jusqu'au 31 décembre 2010. Pour ce faire, se présenter à la

Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## BIENTÔT, UN CITY STADE POUR LES JEUNES

Après la réalisation de l'aire de jeux plebisitée par les petits et leurs parents, la Municipalité poursuit sa politique d'aménagements en faveur des enfants de la commune. Bientôt, en plus des tennis, du stade de foot et du

site de Sanches (désormais entretenu régulièrement), les jeunes pourront venir faire du sport et se distraire dans le futur City Stade. De petite taille, étudié pour faire le moins de bruit possible, il sera installé en contrebas

des tennis et en bordure de la zone artisanale. Ainsi, sera constitué, un ensemble sportif avec tennis et city stade dans un lieu fréquenté par une population importante de jeunes avec leurs parents.

## BRICOLAGE, JARDINAGE, INCINÉRATION : LES RÉGLES

Les plages horaires pendant lesquelles sont autorisées les travaux de jardinage et de bricolage avec des équipements

broyants (tondeuse, tronçonneuse, ponceuse, etc.) sont définies par arrêté préfectoral. Quant aux incinérations,

elles font également l'objet d'une réglementation précise et ce, pour des raisons évidentes de sécurité.

### Travaux de jardinage et de bricolage

Du lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h30/19h30 - Samedi : 9h/12h - 15h/19h - Dimanche & jours fériés : 10h/12h

Incinérations interdites (par arrêté Préfectoral) : du 15 mars au 30 avril puis du 1er juillet au 30 septembre.

En dehors de ces périodes, l'incinération est tolérée après accord préalable de la Municipalité.

## NUMÉROS ET INFORMATIONS PRATIQUES

**Mairie:** 05 56 63 27 39

Ouverture : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

**Déchetterie de Preignac (déchets verts uniquement) :** tous les samedis matin de 8h30 à 11h30.

**CDC de Podensac :** 05 56 76 38 00

**Déchetterie de Virelade :** 0800 132 232

**Syndicat des eaux :** 05 56 63 29 76

**Bibliothèque :** 05 56 63 28 27

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h et le mercredi de 15h30 à 18h.